

CONSEIL MUNICIPAL DU 12/11/2018

TRAVAUX AMENAGEMENT DU BOURG AVENANT 1

Madame le Maire rappelle que suite à diverses réunions de chantier et sur demande du Conseil Départemental 35 il est nécessaire d'effectuer des purges supplémentaires sur la voirie. Un devis a été proposé par la Société MAN TP, titulaire du marché, il en ressort des travaux supplémentaires d'un montant de 14 422.50 € HT soit 17 307.00 € TTC.

Après délibération, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant correspondant et autorise Mme le Maire à signer le devis d'un montant de 17 307.00 € TTC.

VALIDATION DU RAPPORT DU SYNDICAT DES EAUX DE CHATEAUBOURG

Madame le Maire indique que le rapport 2017 du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX vient de nous être transmis pour validation. Il a été présenté par Mme RÉSONET, Maire et délégué titulaire de la commune au SIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport 2017 du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX.

TARIFS ASSAINISSEMENT2019

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la dernière révision des tarifs de l'assainissement collectif date de mai 2008,

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de l'assainissement collectif à savoir :

- Partie Fixe : abonnement annuel : 41.44 € HT
- Partie Variable déterminée en fonction du volume d'eau consommée :
de 0 à 200 m³ : 1.73 € HT le m³

au delà de 200 m³ : 0.86 € HT le m³.

En ce qui concerne les habitations raccordées sur un puit personnel il est également décidé à l'unanimité de maintenir le forfait applicable par personne occupante pour le traitement de l'eau rejetée, à savoir un forfait de 25 m³ par personne habitant le foyer.